

ATELIER SAM*

INTER-ENTREPRISE

Depuis la loi Pacte de 2019, toutes les entreprises peuvent obtenir la qualité de société à mission en inscrivant dans leurs statuts une **raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux** qu'elles s'engagent à poursuivre. L'atteinte de ces objectifs sera validée par un **Organisme Tiers Indépendant (OTI)**.

Notre formation permet de disposer des clés pour conduire le projet de transformation de son entreprise vers le modèle de société à mission. La formation alterne **contenus théoriques et exemples concrets** issus des pratiques du marché du **secteur de l'assurance**.

POUR QUI ?

Tous les collaborateurs d'entreprises intéressées par le projet d'obtention de la qualité de société à mission (sociétés d'assurance, mutuelles, cabinets de courtage, assurtechs...)

OBJECTIFS

- Obtenir une vision complète des exigences liées aux sociétés à mission
- Disposer des éléments de méthode pour passer à l'action
- Bénéficier du retour d'expérience d'un OTI (Organisme Tiers Indépendant).

MODALITÉS

- Durée : 2 heures
- Format : atelier inter-entreprise en distanciel

PRÉREQUIS ?

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation

PROGRAMME

- Partie 1 – société à mission : qu'est-ce que c'est ? (Par Assurance for good.)
 - Qu'est-ce que la mission ?
 - Quelles sont les étapes clés pour acquérir la qualité de société à mission ?
 - Comment choisir ses objectifs statutaires et opérationnels ?
 - Quel est le rôle du comité de mission ? comment se compose-t-il ?
 - Comment faire vivre la mission ?
 - Qu'est-ce que le rapport de mission ?
- Partie 2 – société à mission : quelle vérification ? (Par Crowe Becouze, Organisme Tiers Indépendant)
 - Quels sont les niveaux de contrôle de la mission ?
 - Comment l'OTI est-il nommé ?
 - Comment l'OTI exerce-t-il ses vérifications ?
 - Quelles sont les conséquences du non-respect des objectifs ?

TARIFS

- 290€ HT par participant



Nous sommes membre du 1% for the Planet et à ce titre, nous reversons 1% de notre chiffre d'affaires annuel aux associations de protection de l'environnement.

DATES

- Sessions 2023 :
28 juin 2023 – 9h/11h

Contact : slaxenaire@assuranceforgood.fr ou vloizillon@assuranceforgood.fr